

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 9 JUILLET 2019

L'an deux mille dix-neuf et le 9 juillet, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages de UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max Tourvieille, 1<sup>er</sup> vice-président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H05 en présence de :

**PRESENTS** : Messieurs M LARDY, E. FARGIER, G.DOZ, M. BOUSCHON, S. CIVIER (proc de J. DURIEU), G. JALADE (proc de P. GAILLARD), B. PERRUSSET (proc de G. FANGIER) C. BOUTONNET, JC. COURT, S. DEGUILHEM, JY. PONTHER, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY, D. BERAL, J. SOUBEYRAND, B. MEISS (proc de R THIOLLIERE), R. ROURESSOL, F. BRECHON, P. ABEILLON (proc de MF. MARTIN), D. RECCHIA, J. SARTRE (proc de M. CHAZE), P. LAVIALLE, J-C FLORY, R. LACROTTE (proc de M. CEYSSON), M. TOURVIEILLE (proc de C. GARCIA), et P. MANENT

Mesdames M. ALLAMEL (proc de A. LOYET), MN. DURAND (proc de A. BASTIDE), C. FAURE, P. ROUX, C. SUCHET, C. PASTRE, D. FORBIN (proc de S. REYNIER) et F. VOLLE.

Nombre de conseillers

En exercice : 55

Présents : 35

Procurations : 11

Votants : 46

Absents : 9

Date de convocation : 03/07/2019

**Absents** : Messieurs, A. CHIRAUSSSEL, B. DE FOMMERSVAULT, F. JOUFFRE, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE et Mesdames M. DUBOIS, F. DUMAS F. NOGIER et N. BARACAND

En présence des suppléants non votants : J. LEBELLEGO

**Secrétaire de séance** : Monsieur S. CIVIER

**Objet** : Acquisition d'un terrain bâti sis 18 avenue Pierre et Marie Curie à Aubenas

Le Président rappelle que la communauté de communes du Bassin d'Aubenas est désormais compétente sur toutes les transactions en matière économique sur son territoire et que la stratégie de développement économique de la CCBA a été présentée en conseil communautaire du 13 décembre 2018.

Cette étude de stratégie de développement économique a mis en évidence que 5 entreprises industrielles (Bausch & Lomb, Schneider Electric, Sabaton, OI et CEFEM) représentent 53% de l'emploi privé sur le territoire de la CCBA et a démontré la nécessité d'une action ciblée de la CCBA pour permettre le maintien et le développement de ces entreprises.

Il apparaît donc essentiel de proposer des conditions économiques et foncières adaptées et attractives au maintien et au développement de ces entreprises, cela peut passer notamment par la préservation de fonciers disponibles en continuité ou à proximité des sites de production de ces entreprises.

L'entreprise Sabaton déménage ses locaux de stockage et libère donc un bâtiment de 1050 m<sup>2</sup> sur une parcelle de 4 950 m<sup>2</sup> sis 18 avenue Pierre et Marie Curie, cadastré section D n° 2194, mitoyen du tènement occupé par le laboratoire Bausch & Lomb et notamment de la partie production.

La CCBA a été contactée par le laboratoire Bausch & Lomb qui développe une nouvelle gamme de collyre sans conservateur qui nécessite la construction d'une nouvelle ligne de production et par conséquent une extension de leurs locaux en continuité des lignes de productions existantes. Une partie du tènement de l'entreprise Sabaton est nécessaire pour réaliser ces travaux. De même ils sont intéressés pour utiliser le bâtiment existant afin de stocker en toute proximité certaines de leurs productions. Afin de leur permettre de bénéficier de dispositifs d'aides publiques, il est nécessaire que la collectivité puisse proposer un portage foncier avant cession ou location totale ou partielle au laboratoire Bausch & Lomb.

Accusé de réception en préfecture  
007-200073245-20190709-DEL09072019-11-  
DE  
Date de télétransmission : 12/07/2019  
Date de réception préfecture : 12/07/2019

Après négociation avec Monsieur Sabaton, propriétaire de la parcelle D n° 2194, le prix négocié pour cette acquisition s'élève à 378 966 €, frais d'acte à la charge de la CCBA. Le prix négocié est inférieur au prix évalué par le service du Domaine. Cette dépense est inscrite au budget 2019.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité décide :**

- L'acquisition à la SAS SABATON, de la parcelle cadastrée section D n° 2194, sise 18 avenue Pierre et Marie Curie à Aubenas représentant une superficie de 4 950 m<sup>2</sup> avec un bâtiment de 1050 m<sup>2</sup> au prix de 378 966 €, frais d'acte à la charge de la CCBA,
- D'autoriser le Président à la signature de tous documents nécessaires à la promesse de vente et à l'acte à intervenir et à toutes formalités utiles à l'application des présentes.

« Certifié exécutoire compte tenu de la télé transmission en Sous-Préfecture de Largentière le

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le 10 juillet 2019  
Le 1<sup>er</sup> Vice-Président, Max TOURVIEILHE

